



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions : coopération
internationale dans le domaine de l'informatique**

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2007/14 du Conseil économique et social par laquelle le Président du Conseil a été prié de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse continuer à assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat.

Il fait ressortir la poursuite de la coopération entre le Groupe de travail et le Secrétariat, qui a permis d'apporter des améliorations concrètes sur le plan technologique et ainsi de faciliter la tâche des États Membres et des observateurs ainsi que celle des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation.

* Voir E/2010/100.



I. Introduction

1. Par sa résolution 2007/14, le Conseil économique et social a prié le Président du Conseil de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique et faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique.

2. Au paragraphe 2 de sa résolution 2009/9, le Conseil a prié le Groupe de travail de continuer à assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat, et l'a invité à se pencher sur ce que pourraient être son rôle, son statut et son mandat futurs et à formuler des conclusions à cet égard. Le Groupe de travail a continué de collaborer étroitement avec le Secrétariat à la recherche de moyens concrets permettant de canaliser les ressources disponibles de manière à répondre au mieux aux besoins des États Membres, des observateurs et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne l'utilisation quotidienne de l'outil informatique par les milieux diplomatiques associés à l'Organisation des Nations Unies. Il continuera de réfléchir à son rôle, son statut et son mandat en 2010 et exposera ses conclusions éventuelles dans son prochain rapport.

3. Consciente de l'importance stratégique de l'informatique et de la télématique, moyens essentiels de réforme, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/283, approuvé la création du poste de directeur général de l'informatique. À la demande de l'Assemblée et en consultation avec les parties prenantes, le Directeur général a défini une stratégie informatique et télématique d'ensemble pour le Secrétariat (voir A/62/793 et Corr.1), que l'Assemblée a approuvée dans sa résolution 63/262. Par la même résolution, l'Assemblée a créé le Bureau des technologies de l'information et des communications, composé de l'ancienne Division de l'informatique du Département de la gestion et d'informaticiens de la Division des technologies de l'information et des communications du Département de l'appui aux missions. Dans le cadre de la nouvelle stratégie informatique et télématique, le Bureau contribuera à orienter les efforts consentis par le Secrétariat pour renforcer la coopération internationale dans le domaine informatique.

II. Coopération entre le Secrétariat et le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique

4. La collaboration fructueuse entre le Groupe de travail et le Secrétariat s'est poursuivie en 2009-2010, principalement sous forme de réunions informelles portant plus précisément sur des activités de coopération entre ces deux entités.

5. Le Secrétariat et le Groupe de travail continuent de s'intéresser de très près aux outils Web et de se partager la responsabilité de la création et de la maintenance de pages Web ainsi que de la mise à jour de documents.

6. Sous la direction du Groupe de travail, le Secrétariat a redoublé d'efforts, dans la limite des ressources existantes, pour tirer davantage parti de Candiweb, site Web destiné aux organes des Nations Unies en vue de faciliter les élections. Il bénéficie

pour ce faire de l'aide de bénévoles, de fonctionnaires de l'Organisation et de membres du personnel des missions permanentes qui participent aux activités de conception, de gestion et d'appui.

7. Par ailleurs, de concert avec le Secrétariat et l'Université Harvard, le Groupe de travail a organisé en ligne une série de séminaires sur le droit international humanitaire. Il s'agissait, par l'utilisation d'outils de collaboration en ligne n'ayant pas d'incidence sur les ressources, de donner accès en divers points du monde à des séminaires intéressant les milieux diplomatiques. Ces séminaires interactifs, animés dans des salles de conférence du Secrétariat, ont donné un accès privilégié à des forums universitaires et à des experts mondiaux. En 2009, plus d'une centaine de représentants et de membres d'organisations non gouvernementales y ont participé.

III. Connectivité et accès

8. Le Secrétariat offre une connectivité sans fil (Wi-Fi) à l'Internet, et des points d'accès sont mis à la disposition des représentants dans l'ensemble des zones ouvertes au public et des salles de conférence au Siège à New York. Il est prévu d'adapter la couverture Wi-Fi tout au long de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement de façon à assurer la continuité de la desserte informatique durant les réunions, les conférences et les manifestations spéciales et à maintenir l'accès aux ressources et à des outils comme Candiweb et le portail des États Membres.

IV. Services informatiques

9. Le Secrétariat et le Groupe de travail ont poursuivi leur collaboration sur le site Web destiné aux organes des Nations Unies pour faciliter les élections. Candiweb utilise les installations existantes du Secrétariat, et sa maintenance, qui est coordonnée par le Groupe de travail, est assurée conjointement par les diplomates et par le Secrétariat. En 2009, le Secrétariat a lancé un nouvel outil destiné à améliorer l'accès à Candiweb et à en faciliter l'utilisation. La maintenance et l'amélioration de cet outil précieux pour les agents électoraux resteront assurées.

10. En réponse à la résolution 61/266, par laquelle l'Assemblée générale a encouragé le Secrétariat à mettre au point et à appliquer des dispositions qui permettent, sans incidence sur les coûts, de donner aux États Membres un accès sécurisé à l'information qui, à l'heure actuelle, ne peut être consultée que sur l'intranet du Secrétariat (iSeek), des renseignements publiés sur iSeek sont désormais disponibles sur le portail des États Membres, deleGATE (www.un.int). Ce portail a été mis en service à l'ouverture de la soixante-troisième session de l'Assemblée en septembre 2008, dans le cadre des initiatives à mise en œuvre accélérée proposées par le Directeur général de l'informatique. Le Département de l'information met à jour quotidiennement ce portail, qui offre aux délégués présents au Siège un point d'accès unique à l'information (en anglais et en français), aux services et aux outils qui leur sont destinés. En 2009 et en 2010, le portail s'est enrichi de nouvelles rubriques consacrées à la grippe A (H1N1) et au plan-cadre d'équipement, ainsi que d'un accès sécurisé aux annuaires téléphoniques. Entre avril et décembre 2009, 66 323 visiteurs se sont connectés 208 667 fois au portail.

11. Le Secrétariat fournit des services Web et un système standard de gestion de contenu à une soixantaine de missions permanentes. Ce système simplifie l'administration des sites et offre aux missions permanentes une interface simple leur permettant d'actualiser et d'enrichir leurs propres sites, tout en renforçant la sécurité de l'information.

12. Le Secrétariat continue de fournir des services de messagerie électronique aux missions permanentes. Le Bureau des technologies, de l'information et des communications administre actuellement 1 184 comptes sur les quatre serveurs spécialisés qui sous-tendent le système standard de messagerie utilisé au Siège (Lotus Notes). Accessible 24 heures sur 24, le système est sauvegardé tous les jours. Tous les messages électroniques sont analysés pour détecter les virus, les logiciels malveillants et les messages indésirables. Le service de dépannage est ouvert pendant les heures de travail normales.

13. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, en collaboration avec le Bureau des technologies de l'information et des communications, a lancé un centre de ressources des technologies de l'information et des communications destiné aux représentants lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Opportunément situé dans une pièce jouxtant la salle de l'Assemblée générale, le centre offre des renseignements et une assistance informatique aux représentants. Pendant sa première année d'existence, il a offert ses services à 45 délégations et a reçu 531 demandes de services et de nombreuses autres demandes d'assistance. Émanant d'ambassadeurs et de représentants chargés de représenter les grands intérêts diplomatiques de leurs pays, ces demandes d'assistance ont porté sur des sujets aussi divers que l'accès sécurisé à Internet, la mise en page de documents, le prêt d'ordinateurs portables, la numérisation, la télécopie et l'impression de documents, ainsi que l'aide à la recherche de documents officiels. Ouvert toute l'année, le centre répond aux différents besoins des milieux diplomatiques.

14. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences travaille actuellement à l'élaboration d'un système grâce auquel les États Membres seront informés immédiatement de la publication, dans le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), de documents en rapport avec leurs intérêts nationaux ou portant sur une question que ceux-ci ont soutenue. Baptisé eSubscription, ce système enrichit le Sédoc d'une nouvelle fonction qui permet d'envoyer automatiquement par courrier électronique un lien vers les nouveaux documents publiés qui répondent aux critères définis par l'utilisateur. Il est possible de sélectionner jusqu'à sept types de documents mais aussi de définir des mots-clefs (« droits de l'homme », nom de pays ou de personne, par exemple).

15. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a mis en service un système électronique qui facilite le traitement par le Service du protocole et de la liaison des demandes d'accréditation et de visa qui lui sont adressées par les États Membres.

16. Le Bureau des technologies de l'information et des communications continue d'enrichir les fonctionnalités du Sédoc en apportant de nettes améliorations aux options de recherche. Une nouvelle interface a ainsi été mise en service pour permettre de rechercher en texte intégral et par métadonnées des documents dans les six langues officielles. Il est désormais possible de lancer une recherche sur tous les mots composant l'expression recherchée, sur une expression exacte ou sur au moins

l'un des mots de l'expression recherchée, mais aussi d'exclure un mot ou une expression et de limiter la recherche aux titres des documents. La nouvelle interface offre également la possibilité de créer un fil RSS et d'ajouter des métadonnées aux documents. Les nouvelles fonctions de recherche reposent sur le moteur Google Search Appliance (GSA), configuré pour ne rechercher que les documents archivés dans le Sédoc. Cet outil est facilement modulable pour faire face à l'augmentation ou à la diminution du nombre d'utilisateurs et de documents et est doté de nombreuses fonctionnalités paramétrables (sécurité, compatibilité avec le protocole LDAP, authentification unique, etc.). Ces améliorations sont la première étape d'une refonte totale du Sédoc, qui vise à en perfectionner les fonctionnalités et à en améliorer le mode de fonctionnement.

17. Parallèlement à la refonte du Sédoc, le Service de la gestion des connaissances du Bureau des technologies de l'information et des communications travaille également sur un certain nombre de projets importants qui ont pour objectif d'améliorer le partage et l'accessibilité de l'information et de la documentation des Nations Unies. Après une expérimentation fructueuse menée par le Bureau des technologies de l'information et des communications, une plate-forme de collaboration a été lancée au Secrétariat afin de faciliter la circulation de l'information et des idées au sein d'équipes dispersées. Il s'agit d'un espace de travail sur le Web qui permet d'établir des documents en commun et d'y accéder à distance. Ce nouvel outil, qui a servi à améliorer Candiweb, a été mis à la disposition des Cinquième et Sixième Commissions de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Un autre projet vise à améliorer la gestion de l'information afin d'en faciliter la consultation. Une plate-forme commune visant à assurer la cohérence et l'harmonisation de la gestion de l'information des Nations Unies est ainsi en cours de mise au point. Elle permettra de mieux organiser l'information, de la rendre plus accessible et de faciliter les recherches grâce à la mise en œuvre de politiques, de normes de taxinomie, de métadonnées communes et d'un étiquetage cohérent. Après avoir été mise à l'essai, cette plate-forme sera généralisée à tout le Secrétariat.

V. Formation, appui et information

18. Le Groupe de travail continue de s'attacher à faire connaître les services existants et publie de plus en plus de documents en ligne à ce sujet. Le guide des services Internet mis à la disposition des délégations a été actualisé et est désormais incorporé au portail des États Membres (deleGATE).

19. Le Groupe de travail et le Secrétariat continuent d'étudier la possibilité de mettre sur pied un forum électronique grâce auquel les diplomates et les fonctionnaires du Secrétariat pourraient échanger des vues et des informations sur l'informatique et la télématique au Secrétariat, notamment les stratégies et les initiatives. Ce forum s'inscrirait dans la continuité des activités de sensibilisation que mène le Groupe de travail et dans le prolongement de son rôle de passerelle entre les États Membres et le Secrétariat dans le domaine de l'informatique.

20. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue d'améliorer ses programmes de formation à la gestion et à l'utilisation de la documentation des Nations Unies ainsi qu'à la consultation des bases de données et des ressources en ligne internes et externes. Les délégations ont profité de séances de formation particulières et de

programmes collectifs adaptés à leurs besoins dans le cadre de l'initiative de gestion des connaissances individuelles, qui vise à familiariser les utilisateurs aux outils et aux ressources d'exploitation de l'information.

21. En collaboration avec divers partenaires, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) propose un vaste choix de cours en ligne (pour certains en français et en espagnol) portant sur des sujets aussi variés que la diplomatie multilatérale, la formation des forces de maintien de la paix avant le déploiement, le droit de l'environnement, les finances publiques et le commerce. En 2009, pas moins de 2 603 personnes ont bénéficié d'une formation en ligne. À New York, l'UNITAR propose des cours d'initiation à l'informatique aux représentants dans le cadre de son programme d'enseignement continu. Il travaille également à la création d'un site Web consacré aux méthodes, techniques et outils pédagogiques adaptés aux modes d'apprentissage des adultes. Fondé sur les techniques du Web 2.0, ce site sera disponible dans l'ensemble du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'UNITAR a élaboré et hébergé la plate-forme de services de formation « Unité d'action des Nations Unies » en matière de changement climatique.

22. Le Secrétariat assure un soutien technique, par l'intermédiaire du Bureau des technologies de l'information et des communications, chaque fois que se pose un problème technique lors de l'utilisation des services ou de l'infrastructure fournis. En 2009, le service de dépannage a procédé à plus de 2 000 interventions pour les missions permanentes (rapports d'incident, demandes de dépannage, maintenance préventive).

23. Le Secrétariat poursuit la remise en état des ordinateurs qui ne sont plus utilisés et les met à la disposition des missions, sous la supervision générale du Groupe de travail. On trouvera à l'annexe du présent rapport des statistiques relatives au matériel informatique fourni à titre gracieux aux missions permanentes en 2009.

Annexe

Matériel informatique donné aux missions permanentes en 2009

Type de matériel	Nombre d'unités
Unités centrales	1 269
Moniteurs	1 099
Imprimantes	452
Autres périphériques	87
Total	2 907